

<p><b>D 24-43</b></p> <p><b>VENTE D'UN TERRAIN A MADAME MARIE JOSÉ LEMERCIER ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Antoine ARIF : pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Elisabeth LEGRAND rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 22-110 en date du 22 septembre 2022, il avait été décidé la vente d'un terrain cadastré section AB n° 248 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> à Madame LEMERCIER Marie José domiciliée 14 rue de Caumont à HOULGATE, lui permettant d'avoir un accès direct sur la Rue des Bains. A charge pour elle d'installer un portillon.

Après contact avec le notaire en charge du dossier, l'acquéreur souhaite désormais avoir la certitude d'avoir un accès permanent à sa parcelle en passant par le portillon installé en limite du parking Feuillet.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de reprendre la délibération ci-dessus référencée en y ajoutant une servitude de passage au profit de l'acquéreur.

Elisabeth LEGRAND propose donc la vente d'un terrain, cadastré section AB n° 248 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> à Madame LEMERCIER Marie José domiciliée 14 rue de Caumont à HOULGATE.

Elisabeth LEGRAND informe le prix de vente a été fixé à l'euro symbolique. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Ensuite, il est proposé de créer une servitude de passage (accès à pied uniquement) au profit de l'acquéreur de la parcelle AB n° 248 sur la parcelle restant propriété de la commune cadastrée AB 249.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- d'approuver la cession la vente à Madame LEMERCIER Marie José domiciliée 14 rue de Caumont à HOULGATE d'un terrain cadastré section AB n° 248 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique ;
- d'approuver la création d'une servitude de passage (accès à pied uniquement) au profit de l'acquéreur de la parcelle AB n° 248 sur la parcelle restant propriété de la commune cadastrée AB 249 ;
- les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Olivier COLIN,  
Maire.

